Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260831-2026_0064-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 août 2026

Date de convocation :
25 août 2026

Date d'affichage :
25 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yann FRABOULET

DCM2026/064 : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CLES USB – CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la commune de Châtelaudren-Plouagat quant à la participation pour l'achat de clés USB remises à chaque élève de CM2 pour son entrée en 6ème au collège.
Pour l'année scolaire 2025-2026, cette demande concerne 8 élèves de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel pour un montant de 8,23 € par enfant, soit un total de 65.84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE de financer les clés USB pour les 8 élèves de CM2 domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2025-2026, pour un montant de 8,23 € par enfant, soit un total de 65.84 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yann FRABOULET

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE